



Nouméa, le 22 février 2018

L'inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

à

Madame la directrice de la DDEC
Monsieur le directeur de l'ASEE
Monsieur le directeur de la FELP

Pôle Expertise
des établissements
et de la pédagogie

Inspection pédagogique
du second degré

VR/IP/MR
n° 3211/0013

Affaire suivie par
Michelle ROIRE
Bureau 216
Téléphone
(687) 26 62 76
Fax
(687) 26 62 07
Mél.

michelle.roire@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Objet : mise à jour, gestion et usages des données pour l'accompagnement professionnel et le suivi de carrière des personnels enseignants.

Dans le cadre du *Parcours Professionnel, Carrière et Rémunérations* (dit PPCR), la mise en œuvre du nouveau protocole d'accompagnement, de formation et d'évaluation des personnels du cadre État ainsi que le suivi professionnel des enseignants du cadre Territorial, nécessite l'accès pour les corps d'inspection, à des données numériques actualisées dans le suivi des personnels. De plus, la dématérialisation des informations est nécessaire pour favoriser une meilleure accessibilité aux données et simplifier les procédures et manipulations de documents papier entre les services.

Cette démarche de dématérialisation des échanges s'inscrit dans l'évolution des métiers et le développement des usages du numérique dans le service public.

Pour programmer une campagne d'inspections, de visites-conseil, etc ..., les inspecteurs doivent pouvoir consulter l'ensemble des emplois du temps des enseignants. Ces données leur sont accessibles via l'application SIIPRIEN ainsi qu'il a été rappelé lors de la réunion de rentrée des cadres le mardi 13 février 2018.

Dans ce cadre vous voudrez bien dès le 4 mars faire la "bascule" des données de l'application EdT et STS-Web pour une remontée d'informations dans l'application SIIPRIEN. Vous vous assurerez que les personnels éligibles aux Rendez-vous de carrière ont un emploi du temps stabilisé.

La procédure pour la bascule mise à disposition par la DSI est accessible via les liens suivants :

<http://www.index-education.com/fr/faq-edt-357-0-0.php>

<http://assistance.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique70>

Par la suite, en cas de modification des emplois du temps et des services des autres personnels, vous effectuerez la mise à jour autant de fois que nécessaire.

Toutefois, si votre établissement ne disposait pas des équipements ou des applications nécessaires, vous prendrez contact avec le secrétariat de l'inspection pédagogique.



2/2

Afin que les données sur le parcours professionnel des enseignants soient accessibles, vous incitez les professeurs à compléter les informations sur leur carrière et leur parcours professionnel dans les applications iProf (réservée aux enseignants du cadre Etat) et iProfessionnel (pour les enseignants du privé).

Pour une communication fluide entre l'établissement, les personnels et l'administration de tutelle (vice-rectorat, DGE, MEN), il est important de rappeler que seule l'adresse académique sera utilisée pour transmettre toute information. Cette adresse est automatiquement générée par le service informatique à partir du "*prénom.nom*" suivi du nom de domaine : @ac-noumea.nc

Je ne doute pas que vous serez sensible à l'évolution de ces procédures et je vous remercie pour votre collaboration.

L'inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT